



Domaine de La Chesnaye

**Espace Mémoire du Patrimoine
de l'Équipement et des Ponts et Chaussées**

Participez au fonds iconographique de l'Espace Mémoire !

Dans le cadre de notre projet, nous avons besoin de constituer un fonds iconographique, constituant en soi un patrimoine d'images rares au service de la muséographie et plus largement des historiens, chercheurs ou éditeurs intéressés par ce fonds.

Les sujets recherchés :

Nous recherchons plus particulièrement les photographies représentant:

Des personnages en situation de travail (chantiers extérieurs, travail en bureaux) ou réunies dans un cadre syndical, associatif, amical (assemblées générales, cérémonies de départ en retraite ou en mutation, etc.) ;

Des bâtiments de travail, notamment ceux qui ont disparu ou ont été transformés ;

Des anciens véhicules ou engins utilisés par les services, que ce soit des véhicules de liaison ou des véhicules de chantier en régie ;

Les ouvrages constituant un patrimoine historique sur le domaine public, qui ont un caractère ancien, rare ou insolite. Liste non exhaustive :

Bâtiments, édicules et petits ouvrages dédiés à l'exploitation, dans le cadre du service public :

- Maisons de cantonniers au bord des routes, bornes, panneaux de signalisation (bornes Michelin ou TCF),...
- Maisons d'éclusiers, écluses anciennes et leur mécanisme; anciens équipements pour le halage ;
- Maisons de gardiens de phare ;

Prescriptions techniques :

Les photographies ou les scannages doivent être réalisés si possible avec une résolution minimale de 300 dpi et disponibles aux formats .jpg, .jpeg, ou .pdf
Dans la mesure du possible, chaque photographie doit être localisée et légendée.

Clauses de propriété et de droit d'usage :

A la réception des fichiers, la FNASCE accuse réception aux auteurs en indiquant les photographies qu'elle envisage de conserver pour son fonds iconographique.

Ces photographies sont alors enregistrées dans un inventaire avec un numéro spécifique d'identification. Cet inventaire permet de garder trace de l'auteur, de l'année et du lieu connus de la photographie et de tout autre document joint à l'envoi portant sur le commentaire, par l'auteur, des photographies.

Une convention est ensuite adressée à l'auteur afin d'accepter les clauses suivantes :

L'auteur des photographies certifie qu'il en est l'auteur et qu'elles sont libres de droit.

L'auteur consent un droit d'usage sans restriction à la FNASCE pour ses propres besoins (illustrations, expositions,...)

La FNASCE s'engage à citer le nom de l'auteur dans toute utilisation et à soumettre à l'accord de l'auteur toute cession de droit d'usage à un tiers.